



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CCAS du 1^{er} juillet 2008

compte rendu CFDT

Séance conjointe CAS (Ecologie) et CCAS

Présents :

Pour l'administration : Yves MALFILATRE, Dominique VARAGNE (Chef PSP) Laurence NAVARRE (Adjointe D.VARAGNE)

Pour la CFDT : Isabelle GILLET, Évelyne POREE, Olivier CHERCHI, Michel CHAL

CGT, FO, FNASCEE, CGCV, MGET.

Pour le CAS : FSU, CGT, FO.

Ordre du jour :

1 - Approbation du CR du CCAS du 13 mai 2008

2 - Situation de la réorganisation des services et son impact sur l'action sociale du ministère :

- Renouveaulement du CCAS et des CLAS
- Points sur les réflexions menées par les administrations centrales du MEEDDAT et du MAP dans le cadre de l'action sociale

3 - Mises en place des CLAS DIR ; validation de la note sur le fonctionnement de ces CLAS

4 - Information sur le référentiel d'un organisme de protection sociale complémentaire.

5 - Questions diverses.

Point 1

Le PV du CCAS de mai 2008 est approuvé avec quelques modifications.

Point 2

État des réflexions menées par les administrations centrales du MEEDDAT et du MAP, dans le cadre de l'action sociale

Au niveau des administrations centrales MEEDDAT et MAP il y a 2 groupes de travail sur le service social et l'action sociale.

Sur la mutualisation du service social, le MAP n'est pas d'accord

Ouverture des CLAS à l'ASMA : même position de la part du MAP

Il n'y a pas d'avancées sur ces dossiers ni de décisions prises. Les deux ministères sont face à face sans arbitre et campe chacun sur leur système respectif en place.

Conclusions : rien ne changera pour les agents avant 2010.

Y. MALFILATRE a demandé à certains préfigurateurs de faire remonter au niveau national leur réflexions sur ces deux dossiers.

Commentaires CFDT : nous sommes en contact avec nos camarades de l'Agriculture sur la fusion DDE/DDA et bien sûr sur les dossiers de l'action sociale.

Madame VARAGNE nous informe qu'une enquête sur la restauration a été lancée. Les retours sont attendus pour le mois de juillet.

Le niveau régional

Mise en place des DREAL : les discussions sur l'action sociale dans ses nouveaux services n'ont pas commencé.

Le groupe de travail avec les fédérations sur l'organisation de l'action sociale (modification de l'arrêté de 1985) va être réactivé. Les fédérations seront conviées à une réunion dès le mois de septembre.

A l'ordre du jour de cette réunion :

Création des CORAS (composition et fonctionnement) pour un passage au CTPM de décembre 2008 et une mise en place dès janvier 2009 dans les services.

Il a été demandé un cadrage national sur l'action sociale et le service social en DREAL.

Commentaire CFDT : *Enfin, l'administration se décide à mettre en place une structure d'action sociale au niveau régionale. Cette demande est faite par la CFDT depuis au moins trois ans. Tout arrive....*

Renouvellement du CCAS et des CLAS

Nous sommes intervenus pour demander le calendrier de renouvellement du CCAS tenant compte de la consultation générale des personnels du 26 juin 2008. ... La date du 4 novembre pour un prochain CCAS a été retenue. Il y aura donc ce jour là des élections pour un renouvellement du président, du secrétaire et des présidents commissions du CCAS.

L'administration a confirmé le renouvellement des CLAS avant la fin de l'année 2008. L'administration indique aussi que la décision finale sera prise avec les fédérations. Une proposition de réunion sera adressée aux fédérations pour début septembre.

Commentaire CFDT : *Cette position de renouvellement des CLAS et de leur président avant la fin de l'année 2008 nous semble difficile à tenir dans cette période de réorganisation de nos services avec ceux des DDA, et même plus largement avec l'organisation de l'administration territoriale de l'Etat dans les départements (circulaire du 7 juillet 2008).*

En outre la mesure actuelle de la représentativité syndicale dans les services est assise sur les élections aux CAP de 2004 (exploitation) et 2006 (bureau). Or, une partie des électeurs de ces scrutins est aujourd'hui transférée en position de détachement voire intégrée. Il est donc essentiel de procéder à de nouvelles élections CTP pour déterminer une représentativité opposable et acceptée par tous.

Compte tenu des dispositifs réglementaires (terme des mandats actuels et de l'incapacité de les prolonger), le renouvellement des CLAS et de leur président, pour une durée limitée (jusqu'au prochaines élections CTP des DDEA) doit pouvoir s'appuyer sur les résultats des dernières élections 2006 (bureau) et 2007 (exploitation)

Point 3 - Mise en place des CLAS dans les DIR

Le CCAS examine le projet de note sur le fonctionnement des CLAS en DIR. Les OS ont fait quelques observations sur le projet présenté. Il va être corrigé et envoyé rapidement dans les services. **La date butoir pour les élections CLAS dans les DIR a été fixée au 30 septembre 2008.**

Point 4 - Référencement d'un organisme de protection sociale complémentaire

La mission d'appui interministériel a donné son feu vert pour le lancement de l'appel d'offre (la fonction publique a refusé de faire figurer dans le cahier des charges le risque dépendance). Il a été décidé aussi de ne retenir qu'un seul organisme de référence. Les organisations syndicales doivent répondre rapidement sur ce dossier. Sur le référencement, il y a 16 établissements publics qui ont rejoint le projet MEEDDAT.

L'appel d'offre doit être adressé à la publication avant le 14 juillet. Les candidatures devant parvenir avant le 5 septembre. Le comité de pilotage se réunira le 21 octobre pour décider du prestataire retenu.

Point 5 - Questions diverses

André MANDARD fait le point des prochaines réunions des commissions

Commission 1 : le 14 octobre à 14h30

Commission 2 : à fixer

Commission 3 : le 7 octobre

Commission 4 : à fixer

Commission 5 : les 30 septembre et 13 novembre.

Confirmation de la réunion du CCAS le 4 novembre.

Les représentants du CAS (comité action sociale de l'ex : écologie) sont intervenus demandant comment les agents de l'ex écologie seront pris en compte dans le nouveau CCAS.

Commentaire CFDT : *Aucune réflexion de la part du CCAS n'a été engagée. Doit-on continuer comme avant, sans tenir compte des changements et des personnels qui ont été intégrés dans le nouveau champ ministériel...*